

Compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2013

1 - Recrutement agent saisonnier Services techniques

Le Maire expose au Conseil les besoins liés aux remplacements des congés d'été et du surcroît saisonnier de travail aux services techniques, pour les périodes du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août.

Ces contrats seront affectés aux services techniques pour les travaux habituellement réalisés par ces services.

Accord à l'unanimité

2 - DIA 1 chemin des Cités

La commune décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur un terrain et une maison sis au 1, chemin des Cités, cadastrés sous le numéro 108 de la section AA, propriété des conjoints CARTAL et MARTIN.

3 - DIA allée de la Garnasse

La commune décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur un terrain et une maison sis allée de la Garnasse, cadastrés sous le numéro 263 de la section AA, propriété de Mr et Mme ENOT.

4 - Demande de subvention communale - Théâtre Ambroisie

La Présidente de la troupe de théâtre l'Ambroisie a sollicité la municipalité pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2013.

Le conseil décide, à l'unanimité, de lui allouer une subvention de 350 €.

5 - Composition conseil communautaire

La loi 2012-1561 du 31 décembre 2012 a apporté des modifications dans les règles de représentation de la future composition du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Puy en Velay. Dans sa séance du 28 mars, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de la répartition actuelle, celle-ci répondant déjà aux exigences des nouvelles dispositions de représentativité, basée sur la population municipale et sur l'équilibre des territoires entre communes rurales et urbaines. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision du conseil communautaire de maintenir le nombre de délégués communautaires à 48 selon la répartition communale actuelle dont 1 délégué à AIGUILHE.

5 - Modification statutaire de la communauté d'agglomération - Extension de compétences THD Axe 2

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la communauté d'agglomération concernant la prise de compétence facultative de l'Agglomération pour le pilotage et le suivi des travaux d'équipement en fibre optique sur son territoire, en vue de la mise en place du **Très Haut Débit** par la société Orange.

Le conseil, à l'unanimité, approuve que la communauté soit dotée d'une compétence facultative « soutien au projet THD de la Région Auvergne » lui permettant de compléter ses attributions en matière de THD, et en particulier d'apporter son soutien au projet en ce qui concerne l'Axe 2 du SDTAN, réalisé dans le cadre du contrat de partenariat.

Questions diverses

Chantier de la crèche : le terrassement est quasiment terminé. Le piquetage du bâtiment sera la prochaine étape. Les éléments fabriqués en atelier (maçonnerie et charpente ...) sont en cours de préparation. Le chantier est arrêté pour la semaine de l'Ascension.

Chantier impasse des Vignerons : des sondages ont été effectués pour vérification de la non présence de cave sous le terrain du chantier. Le bureau d'études élabore l'Après Projet Détaillée et le communiquera en fin de mois. Ensuite, la consultation des entreprises sera lancée et les travaux de déconstruction (juillet) et reconstruction (septembre) seront entrepris.

Procédure de classement du Rocher d'Aiguilhe au titre des Paysages et des Sites : La Chapelle Saint-Michel est classée au titre des monuments historiques depuis 1840, mais le Rocher qui la supporte n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune mesure de protection. Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal (13 octobre 2011) d'engager auprès de l'État une procédure de classement au titre des Paysages et des Sites. Les services de l'État ont effectué les études préalables qui ont été communiquées à la population lors d'une réunion publique, le 30 avril dernier. Ce classement permettrait également l'accompagnement technique et financier de l'État lors des travaux d'entretien du Rocher. La prochaine étape est l'enquête d'utilité publique qui devrait se dérouler en juin ou juillet.

Prochain conseil : lundi 10 juin.